

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14 FEV. 2018

Dossier complet le :

14 FEV. 2018

N° d'enregistrement :

F2018 - 3437

1. Intitulé du projet

Création d'une luge sur rails 4 saisons sur la station de ski du Lac Blanc (68)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PERRIN

Prénom Patrice

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lac Blanc Tonique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Directeur Général

RCS / SIRET

9 1 7 1 2 1 0 4 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	b) Parcs d'attractions à thème et attractions fixes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une piste de luge sur rails 4 saisons avec local technique au niveau du Col du Calvaire pour la station de ski du Lac Blanc, sur la commune du Bonhomme (68).

1 vrille 360°, buse enterrée et passerelles de franchissements de la piste de ski existante, et pour le croisement de la piste de montée et de descente de la luge + gares techniques du remonte luge aux extrémités entièrement enterrée + bâtiments techniques construit sur le parking du col du calvaire.

Longueur de la piste de montée = 423 m

Longueur de la piste de descente = 650 m

Dénivelé = 77.30 m

pente moyenne montée = 18.3%

pente moyenne descente = 12%

Nombre de luge total = 30

Débit maximum avec 2 personnes par luge = 518 personnes / heure

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la diversification de la station du Lac Blanc afin de renforcer l'offre touristique avec une activité praticable sur l'ensemble de l'année. Il permettra également la création de 4 à 5 emplois à l'année.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction de la luge sur rails avec locaux techniques.

Rails fixés sur supports métalliques crayonnés (piquets métalliques) dans le sol, buse enterrée et passerelle de franchissement de la piste de ski existante et des croisement de la piste de descente et de montée.

Gares d'extrémités en béton armé entièrement enterrées.

Bâtiments techniques (poste de conduite et stockage des luges hors exploitation, et un accueil avec la billetterie et des espaces dédiés au personnel kitchenette, toilettes) construit au niveau du parking du calvaire (voir détail dans descriptif de l'architecte) seront à ossature bois recouverts de panneaux compacts stratifiés et enduite par un crépie de teinte pastel. Les toitures seront recouvertes d'ardoises naturelles posées de façon traditionnelle. Les menuiseries seront en aluminium de teinte gris anthracite.

Les volumes projetés seront intégrés au mieux dans leur environnement en reprenant l'architecture et les matériaux avoisinants. Il n'y aura pas de création de parking, ceux existants seront utilisés ainsi que les cheminements piétons déjà organisés. Les parkings existants sont suffisants, car en hiver, les personnes sur site seront déjà présentes pour d'autres activités (ski, luge...) et l'été le parking de 250 places sera largement suffisant.

Pas de création de toilettes publiques, celles existantes à proximité seront utilisées (50 m à l'accueil du bâtiment du syndicat mixte et en face de l'activité de l'autre côté de la route dans le restaurant)

Les espaces libres dans la zone de l'activité luge seront recouverts de grave naturelle compactée permettant le drainage naturel du terrain (actuellement zone de remblai non revêtue)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation de la luge sur rails 4 saisons :

Capacité d'accueil maximum avec 2 personnes par luge = 518 personnes / heure

Pas d'éclairage pour une exploitation nocturne, seulement en période estivale (juillet/août) l'exploitation en fin de journée se fera avec la lumière naturelle.

Les périodes d'exploitation et les horaires prévus sont les suivants :

- décembre à mars de 9h00 à 17h00 Tous les jours
- avril à juin de 10h00 à 18h00 Tous les jours
- juillet à août de 10h00 à 19h00 Tous les jours
- septembre, octobre et novembre de 9h00 à 17h00 les jours d'exploitation de la station

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur:	1070m
Dénivelé:	77m
Pente moyenne:	12%
nombre de luges :	30 luges débit max de 518 p/h
Déblais :	1187m3
Remblais :	991m3 + 196m3 pour aménager une bretelle de raccordement piste ski alpin (pas d'apport, ni évacuation)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Col du Calvaire
68650 Le Bonhomme

Coordonnées géographiques¹Long. 07°05'16"8 Lat. 40°08'12"4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le Bonhomme (68)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff type 2 Hautes Vosges Haut-rhinoises
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet adapté afin d'éviter la présence de zones humides

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	80m Natura 2000 ZPS hautes Vosges, Haut-Rhin
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	équilibre des matériaux en lieux et place
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Défrichage léger et implantation sur une station de ski déjà exploitée (surface inférieure à 0.5ha non concerné par le cas par cas) Aucune incidence sur la trame verte et permet la continuité des corridors écologiques
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Natura 2000 directive oiseau à proximité, projet ne présentant pas d'entrave à la libre circulation des espèces, défrichage léger (layon de 3m de largeur) D'après le document de présentation du site, les stations de ski ont une incidence négative faible à l'extérieur du site natura 2000 ainsi que les autres sports et complexes de loisirs à l'intérieur du site (incidence négative faible).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement inférieur à 0.5ha
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacement des luges sur le parcours rails (montée et descente)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation en soirée uniquement en été jusqu'à 19h
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact paysager sera minime puisque le tracé de la luge se situera en contrebas de la RD48. Les bâtiments créés seront en accord avec l'ambiance architecturale du site. Tracé de la luge sinueux afin de se fondre au mieux au terrain au sein de la forêt
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pré sur lequel se trouve une partie du projet est déjà loué par le Lac Blanc Tonique à des propriétaires privés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a été adapté afin de contourner des zones humides. Avant le début des travaux, ces zones humides seront balisées sur le terrain afin d'éviter toutes circulations d'engins et préserver ces milieux, en amont dans la zone proche des remblais un cordon de terre sera réalisé pour éviter la chute accidentelle de matériaux ou blocs dans la zone humide.

Le passage inférieure sous la piste de ski alpin pour le passage de la piste de montée sera réalisée avec une buse métallique sans béton, ce qui ne modifiera pas l'écoulement naturel de l'eau.

Le terrassement a été limité au maximum au besoin essentiellement pour la piste de montée, la piste de descente s'adaptant sur le terrain naturel avec des platines métalliques posées au sol (après décapage manuel du couvert végétal) et fixées par des piquets métalliques (crayons) pas de béton. Les déblais et remblais s'équilibrent sur le site du projet avec un minimum de transport, il n'y a aucun apport ni aucune évacuation. Les zones terrassées seront revégétalisées rapidement après les travaux afin de limiter l'effet d'érosion des sols. La circulation des engins de chantier se fera par le biais des chemins véhicules existants. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau du parking.

Lors du défrichage du layon du tracé (surface inférieure à 0.5ha non concerné par le cas par cas), certains arbres coupés seront laissés sur place afin de laisser la biodiversité utiliser ses éléments pour se nourrir, nicher...

Le défrichage sera réalisé au plus juste (respectant la sécurité) et de manière non linéaire pour éviter l'effet tunnel et artificiel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à pérenniser et diversifier l'offre de la station de ski du lac blanc. Le projet se situe sur le domaine skiable au milieu des pistes de ski, piste VTT, sous des lignes électriques hautes tension et à proximité de parking. Le défrichage est limité à un layon de 3m autour de l'axe de la luge. Au regard des milieux présents, et de la faune, l'impact du projet reste faible et ne nécessiterai pas la réalisation d'une étude environnementale plus poussée tel qu'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Note environnement étude cas par cas, MTC et ses annexes (étude impact ONF 2013, descriptif des bâtiments de l'architecte)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le Bonhomme

le, 14 février 2018

Signature



